SYNDICAT NATIONAL DES TÉLÉPHÉRIQUES DE FRANCE
21 chemin des Sources – 38246 MEYLAN CEDEX
Site : www.sntf.org – Mél : info@sntf.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Meylan – Grenoble, le 18 décembre 2008

Avalanches : Equipements des personnes qui pratiquent un sport de glisse en dehors des pistes balisées et ouvertes

Trois organismes professionnels, l'ANENA, le SNTF et l'ADSP alertent ensemble sur le risque et la responsabilité qui incomberaient à quiconque prétendrait que des pratiques de glisse hors des pistes balisées et ouvertes peuvent être sécurisées face aux avalanches grâce aux systèmes dits « Air Bag » portés en sac à dos :
De tels systèmes existent sur le marché et sont destinés aux pratiquants évoluant hors piste : skieurs, surfeurs, etc... Le produit généralement se présente sous la forme d'un sac à dos qui a la particularité de contenir un mécanisme de type Air Bag : Actionnés par le skieur au moyen d'une poignée, deux sacs latéraux se gonflent à l'extérieur du sac à dos afin de favoriser le maintien en surface d'une victime prise dans une avalanche. L'institut Fédéral pour l'Etude de la Neige et des Avalanches à Davos (SLF-Suisse) a étudié jusqu'en octobre 2008, 167 cas d'accidents d'avalanche avec des groupes munis entièrement ou partiellement du système ABS et fournit les statistiques suivantes :
Parmi le nombre de victimes munies de systèmes Air-Bag (200), la proportion de décès s'élève à 4,5%.
Au cours des mêmes accidents, le nombre d'accidentés sans ce système représente 41 cas. Or, dans cette population, la proportion de décédés atteint 31,7%.
Le système « Air Bag », quand il fonctionne, augmente **indéniablement** les chances de survie pour une victime de coulée d'avalanche.
Ce système, qui existe sur **le marché depuis 1996,** nécessite que la victime prise dans une coulée actionne une poignée pour son déclenchement.
Tous les organismes ayant une représentativité au sein des activités de loisirs en montagne hivernale mettent aujourd'hui l'accent sur les actions de prévention face aux risques d'avalanches**.**

Didier Le Gall, directeur de l'ANENA et guide de haute montagne apporte les précisions suivantes :
*« Aucun système ne constitue une arme absolue contre les avalanches . **L'accident d'avalanche est un évènement grave pour le (s) pratiquant(s) victime(s) : la vie des emportés est systématiquement mise en jeu, quel que soit le système porté**. On ne peut que se féliciter de l'existence de systèmes qui améliorent les chances de survie. Toutefois, éviter de déclencher une avalanche par sa prudence et sa connaissance du milieu restent la meilleure protection. »*

Laurent Reynaud, directeur du SNTF ajoute :
« Les opérateurs de remontées mécaniques et de domaines skiables, connaissent les forces et les faiblesses du dispositif. La formation et le savoir-faire du professionnel restent centraux dans la sécurité des personnels des pistes au travail. »
Mais il parait déraisonnable et inconscient de mettre en avant par des images attirantes des pratiques extrêmes réservées aux professionnels (qui par ailleurs deviennent parfois victimes de leur activité malgré leur expertise). Aucun système ne garantit ni la survie de celui qui est pris dans la coulée, ni des potentielles victimes collatérales emportées contre leur gré. Le

risque de déclencher une avalanche implique des conséquences potentiellement mortelles pour soi même et pour autrui…
Enfin, il parait utile de rappeler que la pratique du ski hors des pistes balisées et sécurisées peut s'apprendre, grâce à l'encadrement d'un professionnel. Dans tous les cas, elle implique le port du matériel indispensable pour secourir et être secouru : D.V.A. (Détecteur de Victime d'Avalanche), pelle, sonde. Ce matériel de secours ne protège pas des coulées d'avalanche et nécessite un entraînement pour son utilisation efficace. En outre, de nombreux vêtements de sports de glisse sont équipés de réflecteurs RECCO. Ces dispositifs permettent la recherche de victimes d'avalanche par les services de secours de la station dans leur périmètre d'intervention ou par les équipes de secours en montagne.

L'ANENA (Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches) réunit 800 adhérents institutionnels et privés, de tous les massifs français autour des principaux projets nationaux et internationaux liés à la prévention des risques d'avalanches. www.anena.org.
Contact Presse : Didier Le Gall – 04 76 51 39 39

Le SNTF (Syndicat National des Téléphériques de France) rassemble les 230 opérateurs de remontées mécaniques et de domaines skiables, de tous statuts et de tous massifs, en France. www.sntf.org.
Contact Presse : Laurent Reynaud – 04 76 90 51 27

L'ADSP (Association Nationale des Directeurs de Pistes et de la Sécurité de Stations de sports d'hiver) regroupe les directeurs des services de piste et de sécurité des stations, qui assurent la protection des domaines skiables contre le risque d'avalanche.
www.adsp.org.

Contact Presse :
Laurent Reynaud – Directeur : 04.76.90.51.27 / l.reynaud@sntf.org

A propos du SNTF

Le SNTF regroupe 230 opérateurs de remontées mécaniques et de domaines skiables présents commercialement en France. Ces entreprises sont responsables, en collaboration avec les collectivités territoriales, de l'exploitation, l'entretien et du développement des domaines skiables en France. De plus, les opérateurs assurent un rôle de service public de la montagne en été afin de soutenir la fréquentation touristique.

Le SNTF est partenaire de
www.France-Montagnes.com

SYNDICAT NATIONAL DES TELEPHERIQUES DE FRANCE
21 chemin des Sources – 38246 MEYLAN CEDEX
Site : www.sntf.org – Mél : info@sntf.org